Commission du Musée national suisse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Musée National Suisse**

Band (Jahr): **27 (1918)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Commission du Musée national suisse.

La Commission a eu le regret de perdre cette année l'un de ses membres les plus actifs, M. Adrien Lachenal, de Genève, conseiller aux Etats (voir l'article nécrologique en tête de ce rapport). Pour lui succéder, le Conseil fédéral a fait appel à M. Alfred Cartier, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

La Commission n'a tenu que trois séances dont une, en septembre, au château de Wildegg.

Elle a continué les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement du Musée. Lors de sa première séance, elle a pris connaissance d'une lettre du Conseil municipal de Zurich adressée au Département fédéral de l'Intérieur et accompagnée des plans et devis dressés par M. le Prof. Gull. En juin, la Sous-commission chargée de préaviser sur la question, a déposé un rapport dans lequel elle demandait quelques modifications des plans, en vue de faciliter l'administration du Musée. Ce rapport, approuvé par le Département de l'Intérieur, a été transmis à la Municipalité de Zurich comme réponse du Conseil fédéral. Jusqu'à ce jour, les autorités municipales n'ont pas encore fait connaître leur décision par écrit, mais suivant une communication verbale du président de la Ville, les désirs exprimés par la Sous-commission seront pris en considération par l'architecte. Dès l'année 1916, le Département de l'Intérieur avait été autorisé par le Conseil fédéral à entrer en pourparlers avec la municipalité de Zurich afin d'établir les conditions auxquelles celle-ci pourrait être dégagée de l'obligation de construire à ses frais de nouveaux bâtiments et de les entretenir, mais les bases sur lesquelles l'entente pourrait intervenir entre les parties n'ont pas été trouvées jusqu'ici.

M. le Dr G. Wehrli ayant exprimé le voeu que les instruments de chirurgie conservés dans les dépôts de Musée, fussent remis à la collection spéciale de l'Université de Zurich, la Commission,

sur le préavis conforme de la Direction, a favorablement accueilli cette demande. Elle a considéré en effet que ces objets avaient été acceptés en don par le Musée, dans la seule intention de les sauver de la destruction et de les céder quelque jour, lorsque le désir lui en serait manifesté, à une collection de même nature.

C'est de même, à la demande de la Commission pour le château de Kyburg, que quelques portraits de baillis et quelques objets de provenance zurichoise ont été déposés dans le château, propriété du canton, avec l'autorisation des donateurs et des dépositaires. Cette mesure exceptionnelle se justifie par le fait que les portraits ornaient autrefois les salles du château, et que les autres objets constituent des doublets dont le Musée peut dès lors facilement se passer.

A la fin de l'année et une fois les travaux préparatoires achevés, le Musée a repris la gestion des archives de la Commission fédérale et de la Société suisse des Monuments historiques, prévue dès 1917 (voir rapport 1917, p. 10 et 11).

Nous avions reçu, il y a quelques années de l'étranger, une proposition en vue d'instituer des visites des collections publiques, sous la conduite de guides compétents. Déjà en 1917, la Direction avait remis à ce sujet, au Département fédéral de l'Intérieur, un rapport détaillé sur la question envisagée au seul point de vue du Musée national. Ce rapport a été transmis au président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, M. D. Baud-Bovy à Genève, dont le préavis compléte très heureusement celui de la direction du Musée, en faisant connaître l'opinion des dirigeants d'une galerie des Beaux-Arts. Les deux documents sont revenus devant la Commission, afin de lui permettre d'étudier à nouveau la question. Comme il s'agit non seulement de la visite du Musée national, mais des autres collections publiques de Zurich, ainsi que l'expérience en a été faite avec succès dans d'autres villes suisses, il a paru préférable à la Commission de se mettre en rapport avec la Société zurichoise de Pestalozzi dont l'un des buts est précisément la réalisation d'oeuvres éducatives de même nature. Le président de cette association s'est déclaré prêt à étudier le projet, mais à la fin de l'année, il ne nous avait pas encore fait connaître ses conclusions.

La réduction du budget, conséquence de la guerre, que vient aggraver encore l'élévation persistante du prix des antiquités, ne

nuit pas seulement à l'augmentation de nos collections, mais encore à la bonne marche de notre établissement, les moyens mis à notre disposition se révélant de jour en jour plus insuffisants, malgré la plus stricte économie. Aussi, les autorités placées à la tête du Musée expriment-elles le voeu que, dès que les circonstances le permettront, elles puissent disposer de nouveau de plus larges crédits.